



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/306
28 janvier 2004

Original: ANGLAIS, FRANÇAIS
ET RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Septième session, 13 et 16 Mai 2003

**RAPPORT DE LA SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE**

POINTS MARQUANTS

À sa septième session, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise:
A approuvé de nouvelles procédures pour l'adoption de ses rapports et pour l'organisation de ses sessions (par. 9, 13, 16 et annexes I et II).

A approuvé l'extension du réseau de relais multiplicateurs de manière à couvrir toute la région, en particulier les grands pays en transition comme la Fédération de Russie et l'Ukraine (par. 22).

A approuvé le changement d'appellation du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7) en «Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles» (par. 40).

A approuvé la création d'une nouvelle équipe spéciale d'experts de la surveillance du marché relevant du WP.6 et chargée d'aider les gouvernements à mettre en place des systèmes efficaces pour contrôler la conformité des produits mis sur le marché avec les normes et règlements applicables (par. 51).

A approuvé le lancement d'un nouveau projet pilote relevant du WP.6 en vue de l'application du modèle international visant à une harmonisation des réglementations dans le domaine du matériel de terrassement (par. 53).

A approuvé la tenue d'une session plénière extraordinaire du CEFACT-ONU au cours de l'automne 2003, si nécessaire (par. 61).

A adopté la décision de réaliser conjointement avec le Comité des transports intérieurs une publication consacrée aux instruments et recommandations relatifs au transport et à la facilitation du transport (par. 66).

A approuvé une proposition tendant à réorganiser le programme de travail et les procédures connexes (par. 70).

A approuvé son programme de travail pour 2003-2005 (par. 71 et annexe III).

Est convenu d'organiser, en même temps que sa session de 2004, un Forum consacré aux défis que la région aura à surmonter dans les domaines du commerce, de l'industrie et de l'entreprise à la suite de l'élargissement de l'Union européenne, et plus particulièrement aux difficultés auxquelles devront faire face les «nouveaux voisins» (par. 97 et 99).

NOTE: On retrouvera tous les documents mentionnés dans le présent rapport sur Internet, à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/trade>

1. Le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a tenu sa septième session les 13 et 16 mai 2003; il a organisé une séance commune avec le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) l'après-midi du 13 mai. Le deuxième «Forum international sur la facilitation du commerce», consacré au «partage des fruits de la mondialisation dans le nouvel environnement en matière de sécurité», qu'il avait organisé conjointement avec le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), s'est tenu les 14 et 15 mai.
2. Les représentants des pays suivants ont participé à la session: Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Des représentants de la Communauté européenne ont eux aussi pris part à la session.
4. Étaient également présents des représentants des organismes de l'ONU et institutions spécialisées ci-après: Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Centre du commerce international (CCI), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Banque mondiale.
5. Étaient en outre présents des représentants des organisations intergouvernementales ci-après: Banque des règlements internationaux (BRI), Programme de facilitation du commerce et des transports en Europe du Sud-Est (TTFSE) et Organisation mondiale du commerce (OMC).
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Association internationale des ports (AIP), International MultiModal Transport Association (IMMTA) et Organisation internationale de normalisation (ISO).
7. Les représentants des pays suivants ont participé à la session conformément à l'article 11 du mandat de la Commission économique pour l'Europe: Angola, Australie, Burkina Faso, Chine, Égypte, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Kenya, Malaisie, Nigéria, Paraguay, République de Corée, République-Unie de Tanzanie et Tunisie.
8. Les représentants des organismes suivants ont participé à la session sur l'invitation du secrétariat: Centre arménio-européen de conseil en matière de droit et de politique (AEPLAC), Conseil de l'Asie et du Pacifique pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (AFACT), Association: Est rencontre Ouest, Consultant & Partners C.V., Electronic Commerce Promotion Council of Japan, FreightDesk Technologies Inc., Global e-Business Advisory Council, Grand-Media Ltd., Hellenic Federation of Shipagents and Brokers, International AntiCounterfeiting Coalition Inc., Independent Consumers' Union, Institute for Information Industry, Irish National Committee of the International Chamber of Commerce, Office of the Mauritius Chamber of Commerce and Industry, Moldovan Association for Supply Management, National Center for Marketing and Price Study (Belarus), Nigerian Committee on Trade Procedures, NorStella, Organisation for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS), Transcore Corporation /

Innovative Trade Network Group, et la Women Manager's Association of the Republic of Moldova.

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

Documentation:

ECE/TRADE/305/Rev.1	Ordre du jour provisoire de la septième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise
---------------------	--

Décisions prises

9. Le Comité a décidé d'adopter une nouvelle procédure, présentée à l'annexe I, pour l'adoption de son rapport.

10. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire avec une modification mineure concernant l'ordre d'examen des points.

Point 2 - Élection du Bureau

11. Il a été confirmé que le Président et les Vice-Présidents actuels du Comité, à savoir M. A. Safarik-Pstrosz (République tchèque) (Président) et M^{me} A. Öktem (Turquie), M. R. van Kuik (Pays-Bas) et M. T. Toichubaev (Kirghizistan) (Vice-Présidents), continueraient d'assumer leurs fonctions pour une année supplémentaire.

Point 3 - Questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe

Documentation:

TRADE/2003/1	Questions découlant de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui concernent tout particulièrement le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise
TRADE/2003/1/Add.1	Questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Europe
TRADE/2003/2	Rapport sur le renforcement de l'organisation du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

12. La Directrice de la Division du développement du commerce et du bois a présenté ce point de l'ordre du jour et a appelé l'attention sur les questions examinées à la session de mars 2003 de la Commission qui ont un lien direct avec les travaux du Comité. Ces questions sont les suivantes: «Renforcement de l'Organisation» et «Principales orientations et activités». Dans le cadre de la première, l'accent a été mis sur la nécessité de rendre les travaux de la CEE, notamment ceux du Comité, plus efficaces. Dans le cadre de la deuxième, il a été demandé au Comité de contribuer aux initiatives mises en œuvre par la CEE pour aider les pays dont l'adhésion à l'Union européenne n'est pas encore à l'ordre du jour à mieux s'intégrer à l'économie régionale et mondiale. La Directrice a également souligné la nécessité

de continuer à intégrer les trois dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociale) dans le programme de travail du Comité.

13. Le Président a ensuite présenté la proposition du Bureau, contenue dans le document TRADE/2003/2, concernant l'organisation des sessions du Comité. Selon cette proposition, le Comité procéderait chaque année, par roulement, à un examen approfondi des travaux dans le cadre de l'un des deux sous-programmes relevant de sa compétence. Le Forum du Comité serait chaque année organisé au titre du sous-programme à l'étude. Par ailleurs, le Comité se réunirait la même semaine qu'un ou plusieurs organes subsidiaires relevant du sous-programme à l'étude. À la demande du représentant de la Grèce, s'exprimant au nom de l'Union européenne, des précisions ont été formulées et incorporées au texte de la proposition.

Décisions prises

14. Le Comité a pris note des documents TRADE/2003/1 et TRADE/2003/1/Add.1.

15. Le Comité a demandé que le Bureau examine les incidences du développement durable sur le programme de travail et présente un rapport à ce sujet à la session suivante.

16. Le Comité a approuvé la proposition présentée dans le document TRADE/2003/2 au sujet de l'organisation des sessions du Comité, les changements prévus étant indiqués à l'annexe II.

Point 4 - Examen des tendances, des politiques et des problèmes récents ainsi que des perspectives du commerce

Documentation:

ECE/TRADE/NONE/2003//2

Chapitre 6 de l'Étude sur la situation économique de l'Europe (ECE/EAD/2003/2)

ECE/TRADE/NONE/2003/3

Résultats de l'Atelier concernant le commerce, les affaires et l'investissement dans une Europe élargie

17. Le Chef de la Division des analyses économiques a présenté une analyse de l'impact de l'élargissement de l'Union européenne. Il a estimé que, d'une façon générale, l'élargissement profiterait aux pays non-candidats à l'adhésion parce qu'elle stimulerait la croissance dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne - qui sont les principaux marchés des pays non-candidats - et parce que de nouvelles perspectives d'exportation s'ouvriraient lorsque les nouveaux pays membres adopteraient les tarifs douaniers de l'Union, généralement plus faibles que les tarifs existants. Cette évolution compenserait probablement les conséquences initiales négatives, résidant selon lui dans une diminution du «commerce de navette» qui toucherait essentiellement les régions frontalières. Il a également estimé que l'impact sur l'investissement étranger direct dans les pays non-candidats serait négligeable en raison de l'importance des facteurs locaux dans le processus de prise de décision en matière d'investissement.

18. La Directrice de la Division du développement du commerce et du bois a présenté un rapport sur les résultats de l'Atelier concernant le commerce, les affaires et l'investissement dans une Europe élargie, qui s'était tenu sous les auspices du Comité le 7 avril 2003. L'Atelier avait contribué de manière significative au programme de travail dans ce domaine et

avait bénéficié d'une participation satisfaisante et d'une évaluation favorable de la part des participants.

Décisions prises

19. Le Comité a pris note du document TRADE/NONE/2003/2 et de l'exposé, présenté par la Division des analyses économiques, sur l'impact de l'élargissement de l'Union européenne et ses incidences sur les travaux futurs du Comité.

20. Le Comité a pris note du document TRADE/NONE/2003/3 et demandé au secrétariat de publier le compte rendu des travaux de l'Atelier qui a eu lieu le 7 avril 2003 sur le commerce, les affaires et l'investissement dans une Europe élargie.

Point 5 - Activités pour la promotion du commerce

Documentation:

TRADE/2003/3	Activités pour la promotion du commerce
TRADE/2003/3/Add.1	Rapport sur les activités du réseau de «relais multiplicateurs»
ECE/TRADE/284	CD-ROM du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise sur les meilleures pratiques en matière de commerce international

21. Le secrétariat a présenté ses principales activités pour la promotion du commerce: la publication sur CD-ROM d'un recueil des normes, recommandations et publications du Comité; la diffusion sur Internet d'un répertoire commercial contenant les coordonnées d'organismes s'occupant de commerce au sein des États membres de la CEE; et la mise en place et l'administration du réseau de «relais multiplicateurs», dont l'objet est de promouvoir les travaux du Comité auprès d'utilisateurs potentiels au sein des secteurs privé et public au niveau national.

Décisions prises

22. Le Comité a demandé au secrétariat de poursuivre ses travaux sur le répertoire commercial et le réseau de relais multiplicateurs. Il a également demandé que ce réseau soit élargi de manière à couvrir une plus vaste zone géographique, en particulier dans les grands pays comme la Fédération de Russie et l'Ukraine. Par ailleurs, et dans la mesure où des ressources seront disponibles à cette fin, le Comité souhaiterait que soient associées au réseau des organisations compétentes de tout le reste de la région de la CEE afin que ces organisations puissent partager leurs expériences et aider les autres membres du réseau.

23. Le Comité a pris note des documents TRADE/2003/3, TRADE/2003/3/Add.1 et ECE/TRADE/284.

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

Point 6 - Pratiques juridiques et commerciales

Documentation:

TRADE/2003/4

Faits nouveaux concernant le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5)

24. Prenant la parole au nom du Bureau du Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales (WP.5), M. Timothy Trainer (États-Unis d'Amérique), Président du Groupe consultatif sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement du WP.5, a présenté les faits nouveaux intervenus dans les activités du Groupe de travail. Une équipe de travail composée de membres du WP.5 est en train de mettre au point un document d'orientation pour les activités du Groupe de travail dans le domaine des pratiques juridiques et commerciales dans l'Europe de l'après-élargissement. Ce document sera présenté, après consultation des délégations intéressées, y compris celle de l'Union européenne, à la prochaine session du WP.5, qui aura lieu du 17 au 19 novembre 2003. Cette session du Groupe de travail sera consacrée aux travaux que l'Alliance pour les partenariats public-privé mène pour améliorer la transparence et l'exercice des responsabilités dans le domaine des appels à la concurrence. La charge de travail de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) n'a pas permis d'organiser à Villars en 2003 une deuxième conférence sur les aspects économiques de la prévention des conflits (Villars II), mais le secrétariat de l'OSCE est fermement décidé à organiser une telle réunion à l'avenir.

25. Au cours de l'année écoulée, le Groupe consultatif a étendu la portée de ses séminaires pour se pencher également sur la question de la détermination de la valeur (en plus de celle de l'exécution), qui revêt un intérêt particulier pour les gouvernements dans le domaine de la privatisation.

26. La Fédération de Russie a demandé instamment au secrétariat d'organiser, dès que possible, une réunion de l'Alliance pour les partenariats public-privé, et d'aviser les délégations suffisamment longtemps à l'avance pour qu'elles puissent y assister.

27. La délégation de la Communauté européenne a estimé que le WP.5 pourrait jouer un rôle utile en favorisant la convergence entre les mécanismes réglementaires et institutionnels nationaux des marchés dans certains domaines. Cette action sera plus satisfaisante que celle qui consiste à aider les États membres de la CEI en termes de convergence avec les lois européennes, compte tenu du fait que la Commission européenne propose déjà des programmes d'assistance technique à cet égard. La délégation a pris note du fait que Villars II n'aurait pas lieu comme prévu mais a invité instamment la CEE à déployer les efforts nécessaires pour persuader l'OSCE de tenir la Conférence au début de 2004 à Vienne.

De plus amples informations sur le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales sont disponibles à l'adresse Internet suivante:

<http://www.unece.org/ie/Wp5/Welcome.html>

Décisions prises

28. Le Comité a pris note du document TRADE/2003/4, soumis pour information.

Point 7 - Développement de l'industrie et de l'entreprise

Documentation:

TRADE/2003/5	Synthèse des principaux travaux du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8) à sa quatrième session tenue les 13 et 14 février 2003
TRADE/WP.8/2003/11	Rapport du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8) sur sa quatrième session

29. La Présidente du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise, M^{me} Judith Habuda (Hongrie), a présenté les travaux réalisés depuis la quatrième session du WP.8 et a invité le Comité à examiner les moyens d'élargir le champ d'action de la CEE dans le domaine de l'économie du savoir. Elle a indiqué que le Groupe de travail préparait un examen approfondi de son programme de travail en vue d'identifier les domaines susceptibles d'intéresser la majorité des États membres. C'est dans ce contexte que les perspectives qui s'ouvraient pour les travaux de la CEE dans le domaine de l'économie du savoir, y compris en ce qui concerne la possibilité de mettre sur pied un nouveau groupe de travail sur l'économie du savoir, seraient évaluées.

30. La délégation de la Communauté européenne a souligné que les orientations futures des travaux de la CEE dans le domaine de l'économie du savoir, y compris en ce qui concerne la possibilité de mettre sur pied un nouveau groupe de travail sur l'économie du savoir, devraient être étudiées attentivement par le Bureau du Comité et examinées à la prochaine session du WP.8. [Voir aussi par. 79]

De plus amples informations sur le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise sont disponibles à l'adresse Internet suivante:

<http://www.unece.org/ie/wp8/main.htm>

Décisions prises

31. Le Comité a adopté le rapport (TRADE/WP.8/2003/11) sur les travaux de la quatrième session du Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise.

32. Le Comité a pris note du document TRADE/2003/5 soumis pour information.

Point 8 - Normes de qualité des produits agricoles

Documentation:

TRADE/2003/6	Faits récents concernant le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.7)
TRADE/WP.7/2002/9	Rapport sur la cinquante-huitième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité

33. En l'absence du Président du Groupe de travail, M. David Priester (États-Unis d'Amérique), qui n'était pas en mesure d'assister à la session, le Secrétaire du Groupe de travail a présenté les documents TRADE/WP.7/2002/9 et TRADE/2003/6, dans lesquels le Groupe de travail demande au Comité d'approuver le changement d'appellation du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité en «Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles».

34. À la session précédente du Comité, plusieurs délégations avaient soulevé la question de la coopération avec le Régime de l'OCDE pour l'application des normes internationales aux fruits et légumes et le secrétariat a eu le plaisir d'annoncer que cette coopération demeurait excellente. Le Secrétaire a indiqué au Comité que tout était fait, dans la limite des ressources dont disposaient la CEE et l'OCDE, pour garantir l'achèvement rapide des normes et de leurs brochures explicatives. De nouvelles idées destinées à renforcer la coopération seraient examinées dans un proche avenir par les secrétariats et au sein des sections spécialisées intéressées.

35. Le Secrétaire a dit que le secrétariat était à l'heure actuelle davantage associé à des travaux de renforcement des capacités, notamment des sessions de formation. Parmi les activités à venir dans ce domaine, il convenait de signaler l'organisation de deux stages à Moscou, en collaboration avec la Fédération de Russie (l'un concernant la mise en œuvre de la norme de la CEE sur la viande bovine et l'autre concernant le projet de norme de la CEE sur la viande de volaille), du 22 au 26 septembre 2003. Une demande de session de formation sur la mise en œuvre de la norme de la CEE sur la viande bovine avait également été reçue de la Lituanie. Une coopération avait également été initiée avec les autres commissions régionales de l'ONU et EAN International, ainsi qu'avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire.

36. La délégation de la Communauté européenne a pris bonne note de ce qui avait été dit par le secrétariat au sujet de la coopération avec l'OCDE. Les délégations de la Communauté européenne et de la Fédération de Russie ont souligné l'importance de ces travaux et ont demandé que les ressources qui y étaient consacrées soient augmentées.

37. Le Président a noté que le Bureau du Comité était disposé à examiner les demandes bien étayées de ressources supplémentaires afin de déterminer quelles mesures de suivi prendre, le cas échéant.

De plus amples informations sur le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sont disponibles à l'adresse Internet suivante:
<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>

Décisions prises

38. Le Comité a adopté le rapport (TRADE/WP.7/2002/9) sur la cinquante-huitième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité.
39. Le Comité a pris note du document TRADE/2003/6 soumis pour information.
40. Le Comité a approuvé le changement d'appellation du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité en «Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles».

SESSION CONJOINTE DU COMITÉ ET DU CEFAC-ONU (POINTS 9 à 16)

Point 9 - Déclaration liminaire de la Secrétaire exécutive de la CEE à la session conjointe du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et du CEFAC-ONU

41. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire exécutive de la CEE a jugé le travail du Comité très positif et s'est notamment félicité des efforts qu'il a déployés pour renforcer l'efficacité et la productivité, notamment en organisant une session conjointe avec le CEFAC-ONU. Elle a également évoqué le travail accompli sous les auspices du Comité en vue d'empêcher la création de nouveaux obstacles et de nouvelles divisions en Europe.
42. Elle a jugé le travail du Comité très positif dans les domaines de la normalisation, notamment en ce qui concerne la facilitation du commerce, le commerce électronique et les normes de qualité des produits agricoles. Elle a en particulier souligné l'importance de la CEE, qui reste une enceinte neutre, ouverte et accessible au public pour la mise au point de normes applicables au commerce électronique.
43. La Secrétaire exécutive a évoqué le travail accompli dans le domaine de l'entreprenariat des jeunes – notamment le Forum de la jeunesse qui s'est tenu en août 2002 - comme une contribution concrète à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et à l'atténuation de la pauvreté. Dans le domaine des pratiques juridiques et commerciales, un projet visant à aider les travailleurs ruraux de la CEI à transformer leurs droits de propriété récemment acquis en sources de revenu, contribue également à la réalisation de ces objectifs.
44. En conclusion, elle a déclaré que le Comité avait un rôle important à jouer pour intégrer l'ensemble des États membres de la CEE dans l'économie mondiale globalisée et pour promouvoir et renforcer l'intégration et la croissance économiques durables dans l'ensemble de la région.

Point 10 - Politiques d'harmonisation technique et de normalisation

Documentation:

TRADE/2003/7	Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6):
	Résumé des principales activités et des faits nouveaux
TRADE/2003/7/Add.1	Initiative de l'industrie des télécommunications et Initiative de surveillance du marché du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation de la CEE
TRADE/WP.6/2002/17	Rapport sur la douzième session du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation

45. Le Vice-Président du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6), M. Dusan Podhorsky (Slovaquie), a donné un aperçu des faits récents intervenus dans les activités du Groupe de travail. Il a notamment évoqué les résultats de son Forum international 2002 sur la surveillance des marchés. De ce Forum est issue une proposition d'examiner plus avant l'élaboration de meilleurs principes ou de meilleures pratiques pour contrôler la conformité des produits mis sur le marché avec les normes et règlements applicables et de créer un nouveau groupe spécial d'experts chargés de conseiller les gouvernements dans ce domaine.

46. Le Président du WP.6, M. Christer Arvius (Suède), a présenté les activités du WP.6 en matière de réglementation, à savoir les projets pilotes sectoriels entrepris dans le cadre du Modèle international pour l'harmonisation des règlements techniques (recommandation «L» de la CEE sur la politique de normalisation). Parmi ceux-ci il convenait de signaler «l'Initiative de l'industrie des télécommunications» dont découlaient des propositions visant à assurer la convergence des réglementations dans le secteur des télécommunications, qui seraient examinées lors d'une réunion avec les pouvoirs publics, qui se tiendrait les 27 et 28 mai 2003 à Genève.

47. L'Équipe «START», chargée par le WP.6 d'aider les parties intéressées à mettre en œuvre des initiatives sectorielles, avait également reçu une demande d'évaluation de la faisabilité d'un projet dans le secteur du matériel de terrassement.

48. Le Comité a été informé de la coopération que le Groupe de travail avait établie avec des organisations sous-régionales dans la région de la CEE et, en particulier, avec l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC) et la Communauté d'États indépendants (CEI). Une session spéciale d'information sur les projets du WP.6 sera organisée au cours de la réunion annuelle de 2003 du Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie (20-22 mai en Arménie).

49. Dans le cadre de la recherche de solutions pour renforcer la participation des pays en transition aux manifestations de la CEE, notamment les pays qui rencontrent des difficultés financières pour envoyer leurs experts à Genève, le WP.6 a rendu compte de son initiative visant à ce que les représentants de la CEI se regroupent pour participer activement aux projets du WP.6 (ainsi, la CEI dispose d'un chargé de liaison auprès de l'Équipe «START»).

Cette pratique permet aux pays de la région d'économiser du temps et des ressources, et, dans le même temps, d'être sûrs que leur opinion sera exprimée sur les questions qui les concernent.

50. Il a ensuite été rendu compte de la coopération intersectorielle entre le WP.6 et d'autres organes intergouvernementaux de la CEE, notamment des travaux conjoints sur la gestion de la qualité avec le WP.8 et la collaboration envisagée avec le Comité du bois au sujet de l'impact sur l'environnement de la certification, sur l'harmonisation des codes de construction et sur l'évaluation de la conformité.

De plus amples informations sur le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation sont disponibles à l'adresse Internet suivante:

http://www.unece.org/trade/tips/wp6/wp6_h.htm

Décisions prises

51. Le Comité a approuvé la décision prise par le Groupe de travail de créer une nouvelle équipe spéciale d'experts de la surveillance du marché chargée d'aider les gouvernements à mettre en place des systèmes efficaces pour contrôler la conformité des produits mis sur le marché avec les normes et règlements applicables.

52. Le Comité a approuvé la décision prise par le Bureau du WP.6 de procéder à une révision de son mandat pour tenir compte de la notion de viabilité et des questions intersectorielles.

53. Le Comité a également approuvé la décision prise par l'Équipe «START» du WP.6 de poursuivre ses travaux pour la mise en œuvre de l'Initiative de l'industrie des télécommunications et de lancer un nouveau projet pilote en vue de l'application du modèle international visant à une harmonisation des réglementations dans le domaine du matériel de terrassement.

54. Le Comité a adopté le rapport (TRADE/WP.6/2002/17) sur les travaux de la douzième session du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6).

55. Le Comité a pris note des documents TRADE/2003/7 et TRADE/2003/7/Add.1 qui lui ont été soumis pour information.

Point 11 - Facilitation du commerce

Documentation:

TRADE/2003/8

Faits récents concernant le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)

TRADE/CEFACT/2002/41

Rapport de la huitième session du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)

56. Le Président du Comité a invité le Président du CEFACT-ONU, M. Christian Frühwald (Allemagne), à prendre la présidence pour ce point inscrit à l'ordre du jour de la session conjointe du Comité et de la Plénière du CEFACT-ONU.

57. Le Président du CEFACT-ONU a donné un aperçu des discussions qui ont été consacrées, au cours de la session des 12 et 13 mai, aux questions juridiques liées à l'obtention d'un soutien supplémentaire pour les travaux du Centre, en particulier dans le domaine des normes applicables au commerce électronique. À la suite d'un échange d'informations entre le Groupe directeur du CEFACT-ONU et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, ce dernier avait donné son avis dans le courant de la semaine précédente. L'avis couvrait les droits de propriété intellectuelle, les fonctions de base qui devraient être assumées par le secrétariat et les fonctions qu'il serait possible de sous-traiter à un prestataire de services de soutien externe. Le Bureau des affaires juridiques de l'ONU avait proposé plusieurs options concernant la façon dont ces services pourraient être assurés.

58. Le Président du CEFACT-ONU a également proposé d'organiser une session plénière extraordinaire du CEFACT-ONU avant la fin de 2003 pour mettre la touche finale à une proposition visant à faire avancer les travaux dans ce domaine. La proposition serait mise au point par le Groupe directeur du CEFACT-ONU sur la base de l'avis du Bureau des affaires juridiques et des orientations reçues des États membres.

59. Compte tenu des décisions importantes qui devaient être prises au cours des 12 prochains mois, le CEFACT-ONU avait décidé de proroger d'un an le mandat de l'actuel Groupe directeur, afin de permettre à la direction en place d'achever le processus de réorganisation entamé en 2002.

60. En outre, au cours de l'année écoulée, le CEFACT-ONU avait organisé deux forums pour ses groupes de travail dans le cadre de sa nouvelle structure, l'un à Genève, au Palais des Nations, en septembre 2002, et l'autre à San Diego (États-Unis d'Amérique), en mars 2003. Au cours de l'année écoulée, une mise à jour de la Recommandation n° 28 (Code des types de moyens de transport) avait été réalisée et de nouveaux éléments, tels qu'un accord entre partenaires commerciaux, avaient été mis au point par le Groupe juridique. La session plénière avait également approuvé les spécifications du projet ebXML (langage de balisage étendu pour le commerce électronique) et demandé au Groupe directeur de commencer à établir une recommandation sur l'utilisation de l'ebXML.

De plus amples informations sur le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sont disponibles à l'adresse Internet suivante: <http://www.unece.org/cefact/>

Décisions prises

61. Le Comité a approuvé la demande du CEFACT-ONU d'organiser si nécessaire une session plénière extraordinaire au cours de l'automne 2003, afin qu'il puisse prendre des décisions essentielles quant à la façon d'obtenir les ressources dont il a besoin, traiter les questions de droit de propriété intellectuelle et, à la lumière de ces décisions, poursuivre ses travaux.

62. Le Comité a adopté le rapport de la huitième session du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) (TRADE/CEFACT/2002/41 et Add.1).

63. Le Comité a pris note du document TRADE/2003/8 soumis pour information.

Point 12 - Activités des autres organes subsidiaires principaux de la Commission

Documentation:

TRADE/2003/9

Transport et commerce:

Activités du Comité des transports intérieurs intéressant le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

64. Le secrétariat a présenté son rapport sur les activités du Comité des transports intérieurs de la CEE intéressant le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. La coopération entre les deux comités est déjà une réalité dans certains domaines d'intérêt communs, mais des possibilités de coopération existent aussi dans d'autres domaines.

Décisions prises

65. Le Comité a pris note du document TRADE/2003/9.

66. Le Comité a adopté la décision de réaliser conjointement avec le Comité des transports intérieurs une publication consacrée aux instruments et recommandations relatifs au transport et à la facilitation du transport.

67. Le Comité a demandé à son bureau d'étudier en détail le document TRADE/2003/9 en vue d'identifier les domaines susceptibles de faire l'objet d'une action commune et de lui faire part de ses recommandations lors de sa prochaine session.

Point 13 - Programme de travail et priorités

Documentation:

TRADE/2003/10

Documentation et programme de travail:

Rapport sur les décisions prises par le Bureau du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

TRADE/2003/11

Projet de programme de travail pour 2003-2005:

Orientations stratégiques

TRADE/2003/11/Add.1

Projet de programme de travail pour 2003-2005:

Description des activités

TRADE/2003/12

Examen de l'exécution du programme de travail pour 2002

ECE/TRADE/NONE/2003/19

Work programme matrix

68. Le Président du Comité a présenté le document TRADE/2003/10, rédigé par le Bureau aux fins d'approbation par le Comité. Le document contenait des propositions concernant la révision du format du programme de travail et des procédures connexes. Le Président s'est déclaré satisfait de la qualité des documents relatifs au programme de travail soumis pour la session en cours; il a estimé qu'ils étaient plus conviviaux et transparents depuis qu'un format commun avait été adopté par les deux divisions qui assurent le service du Comité.

69. Le Président a ensuite présenté le projet de programme de travail pour l'exercice biennal, qui se présentait sous forme de deux documents: le document TRADE/2003/11, qui définissait les orientations stratégiques, et le document TRADE/2003/11/Add.1, qui contenait une description des activités. Certaines délégations ont exprimé des réserves au sujet du libellé des paragraphes 74, 75 et 78 du document, qui ont été révisés par la suite.

Décisions prises

70. Le Comité a approuvé la proposition du Bureau de révision de l'Organisation du programme de travail et les procédures connexes (TRADE/2003/10).

71. Le Comité a approuvé son projet de programme de travail publié sous la cote TRADE/2003/11 et Add.1, avec les modifications figurant à l'annexe III et tout autre point approuvé pendant la session en cours.

72. Le Comité a pris note du document TRADE/2003/12 soumis pour information.

Point 14 - Activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre

Documentation:

TRADE/2003/14	Renforcement des capacités et coopération technique à l'appui du programme de travail
TRADE/2003/20	Rapport du Séminaire interrégional sur le renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques dans la région méditerranéenne (Projet E-Med Business), 29-31 janvier 2003

73. Le secrétariat a présenté le rapport sur le renforcement des capacités et la mise en œuvre et a donné des renseignements supplémentaires sur deux projets.

74. Il a été noté que les nombreux résultats découlant de l'activité extrabudgétaire de «Renforcement des capacités afin d'améliorer les perspectives de financement du commerce et d'investissement dans le secteur du bois en Russie» pouvaient être appliqués à d'autres secteurs et dans d'autres parties de la région de la CEE, sous réserve d'un financement par les États membres. Le travail accompli dans le domaine de l'exploitation durable et du commerce de la biomasse aux fins de la production d'énergie revêtait une importance particulière.

75. La délégation des Pays-Bas a également mentionné l'important projet bilatéral de coopération douanière entre son pays et la Fédération de Russie qui avait résulté du projet susmentionné.

76. Un rapport sur le projet interrégional consacré au renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et du commerce électronique dans la région de la Méditerranée avait également été reçu. En janvier 2003, un séminaire fructueux avait débouché sur un plan d'action et un calendrier, figurant dans le document TRADE/2003/20. Des modules de formation au renforcement des capacités destinés aux gouvernements et aux PME étaient également en cours d'élaboration dans le cadre de ce projet. De plus amples informations sur ce projet sont disponibles à l'adresse Internet suivante:
<http://www.unemed.org>

Décisions prises

77. Le Comité a pris note des documents TRADE/2003/14 et TRADE/2003/20 soumis pour information.

Point 15 - Activités intersectorielles dans les domaines du développement durable, de la parité entre les sexes et des techniques d'information et de communication au service du développement

Documentation:

TRADE/2003/15

Activités intersectorielles dans les domaines du développement durable, de la parité entre les sexes et des techniques d'information et de communication au service du développement, y compris le Sommet mondial sur la société de l'information

78. Le Secrétaire du Comité a présenté le document TRADE/2003/15 et a attiré l'attention des délégations sur les paragraphes 45 à 54, consacrés à la contribution de la Division du développement du commerce et du bois à l'informatisation du carnet TIR.

79. La délégation de la Lituanie a proposé de créer un groupe de travail sur l'économie du savoir sous les auspices du Comité. Ce groupe de travail s'inscrirait dans le cadre de la mission de la CEE et serait particulièrement important pour les pays en transition, notamment dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Le Président a répondu que la création d'un nouveau groupe de travail avait des incidences financières importantes et qu'une telle proposition devrait être bien préparée et examinée par le Bureau, avant de pouvoir être examinée par le Comité. [Voir également par. 30]

Décisions prises

80. Le Comité a pris note du document TRADE/2003/15 soumis pour information.

Point 16 - Coopération avec d'autres organisations à l'appui du programme de travail

Documentation:

TRADE/2003/16

Coopération avec d'autres organisations internationales

81. Le secrétariat a présenté ce document décrivant les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la coopération entre la CEE et d'autres organisations. Il convenait en particulier de signaler un Mémoire d'accord entre la CEE et la Chambre de commerce internationale (CCI), fondé sur la coopération de longue date entre ces deux organisations dans le domaine de la facilitation du commerce, qui définissait de nouveaux mécanismes de consultation, de coopération et d'échange d'informations destinés à faire le lien entre les organes concernés de la CCI et le CEFAC-ONU, le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales (WP.5) et le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise (WP.8).

82. En réponse à une demande de renseignements émanant de la délégation grecque, il a été indiqué que la Division du développement du commerce et du bois de la CEE et l'OMC collaboraient étroitement. Ainsi, l'OMC a participé à l'organisation du Forum international sur la facilitation du commerce en 2002 et en 2003, et la CEE participe avec le secrétariat de l'OMC à de nombreuses activités relatives au commerce des biens, aux obstacles techniques au commerce, et au commerce et à l'environnement.

83. D'autres activités de coopération entre la CEE et d'autres organisations sont décrites dans le tableau qui figure dans le document TRADE/2003/16. Plusieurs délégations ont félicité le secrétariat d'avoir pris l'initiative de présenter ces informations importantes d'une façon bien structurée.

Décisions prises

84. Le Comité a pris note du document TRADE/2003/16 soumis pour information.

DÉBAT D'ORIENTATION

Point 17 - Débat d'orientation: «Stratégies visant à renforcer la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce dans les États membres de la CEE»

Documentation:

TRADE/2003/17

Strategies to enhance trade facilitation implementation in UNECE member States

TRADE/CEFACT/2003/12

Questionnaire 2003 sur les recommandations CEE - CEFAC-ONU pour la facilitation du commerce

ECE/TRADE/NONE/2003/18

Transport and trade facilitation issues in the CIS-7, Kazakhstan and Turkmenistan

85. À la suite du Forum international sur la facilitation du commerce, qui s'est tenu les 14 et 15 mai, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a organisé un débat d'orientation afin d'examiner les stratégies nationales visant à renforcer la

mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce dans les États membres de la CEE. M. Alexander Safarik-Pstrosz, Président du FITPRO et Président du Comité, a également présidé le débat d'orientation et a fourni des informations au sujet de l'expérience acquise dans le cadre du projet commun de la CEE et de la République tchèque visant à aider les pays de la CEI à mettre sur pied des organisations et une politique nationales de facilitation du commerce.

86. Au cours de la Table ronde, des exposés ont été présentés par les personnes suivantes: M^{me} Aida Sofic, Chef du Département de la coopération avec l'Union européenne, Ministère du commerce extérieur et des relations économiques (Bosnie-Herzégovine); M^{me} Pranvera Kastrati, Secrétaire exécutive de l'ALBAPRO, Ministère de la coopération économique et du commerce (Albanie); M. Gerald Ollivier, Coordonnateur régional de la Banque mondiale pour la facilitation du commerce pour la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro et M. Heinz Schatzman, Conseiller régional de la CEE pour la facilitation du commerce. Les exposés ont porté sur les modalités actuelles de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce dans les États membres et notamment sur des exemples de réussites, d'obstacles rencontrés et de solutions appliquées pour surmonter ces obstacles, et sur des pistes de réflexion concernant de futurs plans et priorités dans ce domaine.

87. Au cours du débat qui a suivi les exposés, l'accent a été mis sur l'importance qu'il y avait à adopter une approche stratégique de l'exécution de mesures de facilitation du commerce, notamment sur une évaluation méthodique des besoins, la pleine participation du secteur public et du secteur privé, la mise au point d'un plan d'application clair et le rôle central important que les organismes chargés de la facilitation du commerce doivent jouer dans le domaine de la définition et de la mise en œuvre des politiques en la matière. L'accent a également été mis sur la nécessité de procéder à un renforcement soigneusement planifié et coordonné des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce dans certains pays en transition, ainsi que sur la nécessité, pour la CEE, d'accorder un rang de priorité élevé à cette question.

Décisions prises

88. Le Comité a pris note des exposés présentés au titre de ce point.

89. Le Comité a demandé que le Bureau et le secrétariat continuent de prévoir chaque fois que possible, parmi les activités inscrites au programme de travail, un appui à la mise en œuvre aux niveaux national et régional des recommandations pour la facilitation du commerce.

90. Le Comité a pris note des documents d'information établis pour le débat d'orientation (TRADE/2003/17, TRADE/CEFACT/2003/12 et ECE/TRADE/NONE/2003/18).

FORUM INTERNATIONAL SUR LA FACILITATION DU COMMERCE

Point 18 - Conclusions présentées par le Président du Forum et action de suivi

Documentation:

TRADE/2003/19	Deuxième Forum international sur la facilitation du commerce: une mondialisation au service de tous dans le nouvel environnement de sécurité , 14 et 15 mai 2003
TRADE/2003/21	Income distribution impact of trade facilitation in developing countries (Document d'information pour le Forum international sur la facilitation du commerce)
TRADE/2003/22	Proposal for standards development in support of trade facilitation and security: a collaborative approach
ECE/TRADE/324	The Single Window Concept
ECE/TRADE/299	Trade Facilitation: the Challenges for Growth and Development

91. La délégation suisse a présenté les «Conclusions du Président» du Forum.

92. La délégation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a exprimé des réserves au sujet des Conclusions du Président, qui, selon elle, ne rendaient pas fidèlement compte des débats. En l'espèce, elle a estimé que les réserves formulées par certains pays en développement quant à la participation de l'OMC aux discussions sur la facilitation du commerce n'étaient pas suffisamment reflétées.

Décisions prises

93. La délégation suisse a présenté les «Conclusions du Président» du Forum, dont le Comité a noté qu'il s'agissait d'un aperçu des débats (et qu'il est possible de se procurer auprès du secrétariat ou sur le site Web du Comité). Le Comité a ensuite demandé au Bureau et au secrétariat de donner suite aux questions abordées dans les conclusions si nécessaire.

94. Le Comité a demandé que le secrétariat incorpore les «Conclusions du Président» dans le compte rendu des travaux du Forum et que ce compte rendu soit publié dès que possible.

95. Le Comité a pris note des documents d'information établis en prévision du Forum (TRADE/2003/19, TRADE/2003/21 et TRADE/2003/22).

QUESTIONS DIVERSES

Point 19 - Questions diverses

Dates de la prochaine session

96. Le Comité est convenu de tenir sa huitième session du 10 au 14 mai 2004.

Thèmes du Forum et du débat d'orientation de 2004

Documentation:

TRADE/2003/24	Proposed topic for the 2004 Forum of the Committee for Trade, Industry and Enterprise Development (CTIED): Promoting Trade, Industry and Enterprise in a Wider Europe
TRADE/2003/24/Add.1	Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, huitième session: Proposition concernant le débat d'orientation de 2004

97. Le Président a présenté les documents TRADE/2003/24 et TRADE/2003/24/Add.1. Dans le premier document, il était proposé que le thème général du Forum 2004 soit les défis que la région aura à surmonter dans les domaines du commerce, de l'industrie et de l'entreprise à la suite de l'élargissement de l'Union européenne, et plus particulièrement les difficultés auxquelles devront faire face les «nouveaux voisins». Dans le deuxième document, il était proposé que le débat d'orientation de 2004 porte sur la facilitation du commerce et le développement de l'entreprise dans la future Europe et sur la façon dont la CEE pourrait contribuer à améliorer les communications et la coopération entre les pays de la région.

98. La délégation de la Communauté européenne a approuvé les thèmes généraux proposés, mais a demandé au Bureau élargi du Comité d'en préciser les intitulés après en avoir également examiné de plus près les contenus.

Décisions prises

99. Le Comité a approuvé les thèmes proposés pour le Forum et pour le débat d'orientation de 2004, tels qu'ils sont formulés dans les documents TRADE/2003/24 et TRADE/2003/24/Add.1, respectivement.

100. Le Comité a prié le Bureau d'arrêter définitivement les intitulés, contenus et programmes détaillés du Forum et du Débat d'orientation pour novembre 2003.

101. Compte tenu des problèmes rencontrés pour recevoir en temps voulu les documents de présession qui appellent une décision et les traductions en cours de session dans un délai de 24 heures, le Comité a décidé de prier la Secrétaire exécutive de demander à l'Office des Nations Unies à Genève de chercher en priorité à améliorer cette situation.

Point 20 - Adoption du rapport

102. Le Comité a réaffirmé sa décision d'approuver le rapport de la septième session conformément au règlement révisé adopté d'un commun accord au titre du point 1 de l'ordre du jour.

* * *

Annexe I

Procédure révisée d'adoption des rapports du Comité

1. Le Bureau du Comité a prié le secrétariat de passer en revue les meilleures pratiques de la CEE concernant l'adoption des rapports. En particulier, il souhaitait savoir comment d'autres organes subsidiaires de la CEE adoptaient leurs rapports compte tenu du fait que le Comité y consacrait une demi-journée (sur les deux jours maximaux de sa session officielle). En outre, il était préoccupé par le fait que les services de conférence de Genève avaient commencé à appliquer la règle selon laquelle tous les textes devant être traduits en cours de session devaient être soumis au moins 24 heures à l'avance, et des conséquences que cela pouvait avoir sur la publication de ses rapports et décisions dans les différentes langues.

2. Après avoir étudié ces questions, le Bureau recommande d'adopter les procédures ci-après, conformes aux règles et procédures de la CEE pour l'adoption des rapports annuels du Comité.

A. Au cours de sa session annuelle, au lieu d'approuver l'intégralité du rapport, comme c'est actuellement le cas, le Comité n'approuvera que les décisions adoptées. À cet effet, le texte des décisions sera projeté sur un écran dans l'une des trois langues officielles de la CEE, sera lu (et interprété dans les deux autres langues officielles) et adopté à l'issue de l'examen du point de l'ordre du jour concerné. Afin de veiller à ce que les décisions soient traduites de manière satisfaisante, le Comité nommera ensuite pour chacune des langues officielles des rapporteurs chargés de vérifier, après la session, que les traductions sont bien conformes au texte original.

B. Avant la fin du dernier jour de la session, le texte de toutes les décisions adoptées avant la pause de la mi-journée sera distribué aux délégations dans les trois langues officielles de la CEE.

C. Le secrétariat distribuera à tous les chefs de délégation la version finale du projet de rapport au plus tard cinq jours ouvrables après la tenue de la session.

D. Les chefs de délégation devront faire part de leurs observations au secrétariat dans un délai maximum d'un mois. Si le rapport fait état de la position d'une délégation donnée, seule cette délégation pourra suggérer des modifications à apporter à la partie du rapport concernée. Aucune modification ne pourra être apportée aux décisions adoptées au cours de la session.

E. Si une objection de fond ne peut être réglée entre la partie ayant formulé l'objection et le secrétariat, le Bureau prendra la décision finale quant à ce qui devrait figurer dans le rapport.

F. Quinze jours après l'expiration du délai fixé pour permettre aux délégations de faire part de leurs observations, le rapport sera transmis pour traduction et publication. Toutefois, avant la publication, les rapporteurs désignés pour chacune des langues officielles disposeront d'au moins deux semaines pour s'assurer que les traductions sont conformes à la version originale adoptée.

Annexe II**Proposition concernant la restructuration des sessions du Comité**

- i) Le Comité procéderait à un examen approfondi des programmes de travail des deux sous-programmes relevant de sa compétence, c'est-à-dire en se consacrant une année au sous-programme sur le développement du commerce et, l'année suivante, au sous-programme sur la restructuration industrielle et le développement des entreprises. [Note: les rapports relatifs à l'autre sous-programme seraient toujours examinés mais pas de façon aussi détaillée.]
- ii) Le Forum du Comité de l'année considérée serait organisé par le sous-programme à l'étude et porterait sur une question figurant dans son programme de travail.
- iii) Par ailleurs, un ou plusieurs organes subsidiaires relevant du sous-programme à l'étude se réuniraient la même semaine que le Comité. Afin de faciliter l'échange d'informations et la compréhension mutuelle des activités des organes considérés, le Comité et l'organe ou les organes subsidiaires tiendraient pendant la même semaine une réunion conjointe d'une demi-journée. Ainsi, les années où serait examinée la question du développement du commerce, le Comité tiendrait un réunion conjointe avec un ou plusieurs des trois organes subsidiaires de ce sous-programme.

Annexe III

DOCUMENT TRADE/2003/11/Add.1 (Projet de programme de travail pour 2003-2005)

Nouveaux paragraphes 74, 75 et 78

3.3.1: Intégration économique dans la région de la CEE

(74) La Division du développement du commerce et du bois, qui assure la coordination au sein du secrétariat de la CEE des activités en rapport avec l'Union européenne et la liaison avec l'Union européenne, fournira un appui aux travaux consacrés aux conséquences pour la CEE de l'intégration économique dans la région. De brèves études seront consacrées à l'analyse de l'impact potentiel d'une plus grande intégration à l'économie européenne et à l'économie mondiale des États qui n'auront pas adhéré à l'Union européenne et aux possibilités d'utiliser les instruments de la CEE pour faciliter ce processus, notamment dans les domaines du commerce et des transports.

(75) La CEE a appuyé la coopération économique européenne depuis plus de 50 ans au moyen d'activités ciblées, notamment dans le domaine de l'intégration européenne. Ses instruments ont contribué à faciliter le commerce, ainsi que les opérations de transit et de douane, et à promouvoir l'adoption d'instruments juridiques communs pour les transports et la coopération transfrontière. L'expérience et l'expertise acquises par la CEE ainsi que l'utilisation de ses instruments par les pays qui n'auront pas adhéré à l'Union européenne pourraient faciliter grandement la poursuite de l'intégration de ces pays à l'économie européenne et mondiale. Les instruments de la CEE sont à la base d'activités et de textes législatifs de l'Union européenne dans un certain nombre de domaines. Afin de développer le commerce, l'activité des entreprises et l'investissement dans la région de la CEE, les pays qui n'auront pas adhéré à l'Union européenne se devront d'adopter et d'appliquer des législations compatibles avec la législation et les normes internationales, dont celles de l'Union européenne, ou s'en rapprochant. L'Union européenne fournit une assistance technique et financière à cet effet. La CEE devrait mettre ses instruments à disposition pour contribuer à ce processus de convergence.

(78) La CEE renforcera sa coopération avec les régions d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale qui sont toujours en transition. Elle proposera ses normes afin de faciliter et de promouvoir l'intégration de ces régions à l'économie européenne et mondiale, notamment dans le cadre d'une coopération intrarégionale et régionale dans un environnement multilatéral.
